

**COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le treize mars, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CLOUD Philippe, JACQUET Patrice, JULIA Odette, LATTES Denis, ROUANET Mickaël, ROUYRE Claudine, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absent: ALBERT Damien.

Secrétaire : Claudine ROUYRE

✓ **Approbation du dernier compte rendu de séance**

Le compte-rendu du dernier Conseil municipal n'a pas pu être établi et sera approuvé ultérieurement.

✓ **Adressage de la commune**

Le Maire présente le devis de l'association TIGEO pour la réalisation de l'adressage de l'ensemble de la commune, d'un montant de 1 000 € HT. Il s'agit de numérotter toutes les maisons et dénommer toutes les voies. Ce devis ainsi que l'achat des plaques de numéros et de rues seront prévus au budget primitif 2019. Le devis sera signé ultérieurement. Les conseillers municipaux examinent le plan de la voirie et proposent des noms de voies.

✓ **Convention avec le Département pour l'ingénierie publique départementale d'appui aux communes**

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Le Maire donne lecture du modèle de convention d'ingénierie publique départementale d'appui aux communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,
- **ACCEPTE** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'ingénierie publique départementale entre le Département du Tarn et la commune de LABOULBENE, annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre commune.

**(Délibération n°2019/01+convention annexée)**

✓ **Avenant à la convention de dématérialisation des actes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le dispositif de transmission des actes au contrôle de légalité par voie électronique : il s'agit d'une procédure informatique « ACTES » qui est une chaîne de dématérialisation complète de transmission des documents à la Préfecture intégrant le contrôle de légalité.

Désormais, à travers cette plateforme de dématérialisation, il sera possible d'envoyer les procédures d'urbanisme (utilisation du sol) et les marchés publics supérieurs à 209 000 €, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du projet d'avenant à la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité annexé
- **AUTORISE** le Maire à signer le projet d'avenant annexé et tout document afférent à ce dossier.

**(Délibération n°2019/02+convention annexée)**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 MARS 2019**

- ✓ **Convention d'occupation du domaine public pour la mise en place des répéteurs pour le télérelevé des compteurs d'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SIAH du Dadou a confié à son délégataire VEOLIA EAU via l'entreprise Birdz, sa filiale, la mission de déployer le télérelevé sur les compteurs d'eau.

Le Maire donne ensuite lecture du modèle de convention d'occupation du domaine public pour la mise en place des répéteurs pour le télé-relevé des compteurs d'eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'occupation du domaine public pour la mise en place des répéteurs pour le télé-relevé des compteurs d'eau
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention principe d'occupation du domaine public pour la mise en place des répéteurs pour le télé-relevé des compteurs d'eau, annexée.

(Délibération n°2019/03+convention annexée)

- ✓ **Demande de subvention exceptionnelle par l'ADMR de Vénès**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2019 :

- ADMR de VENES	1 000.00 € (suite à un cambriolage
lors d'un loto, la subvention de 500 € est majorée d'une subvention exceptionnelle de 500 €)	
- ACPA Chenil de Castres	107.25 €
- Comité des Fêtes	1 000.00 €
- Confrérie de l'Ail Rose de Lautrec	150.00 €
- Syndicat de l'Ail Rose de Lautrec	150.00 €
- Société de chasse	350.00 €

(Délibération n°2019/04)

- ✓ **Devis divers pour la nouvelle Mairie**

**Copieur** : le Maire donne lecture des devis d'IXEO et de TBC. Un autre devis de LMB est attendu. Les conseillers seraient plutôt favorables à un achat et non à une location sur 5 ans.

**PC** : un devis sera demandé à PC Intervention Express pour remplacer le PC du secrétariat

**PC portable+Wifi à la salle** : le Maire présente le devis de PC Intervention Express à 1 523.48 € HT.

**Porte d'accès aux combles** : Le Conseil municipal approuve finalement le devis de BERTR ALU à 264.82 € HT, au lieu de celui de PATRICE'S, qui est à 660 € HT.

**Stores sur les portes de la Mairie** : le Maire expose le devis de BERTR'ALU mais les conseillers ne sont pas favorables à des stores vénitiens. Un devis sera demandé à GlassTint à ALBI pour la pose d'un film teinté.

**Maintenance des extincteurs** : M. VIALA présente le devis établi par la société MDS SI. Le Conseil décide de faire réaliser le contrôle par MDS SI pour 2019. Un courrier sera envoyé à VEMI.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 MARS 2019**

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	
JULIA Odette	
LATTES Denis	
ROUANET Mickaël	
ROUYRE Claudine	
VIALA Didier	
VIDAL Michel	